



AS/Mig/Inf (2018) 27

28 novembre 2018

fminfdoc27_2018

Original anglais

Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Journée internationale des migrants, 18 décembre

Déclaration

adoptée par la commission le 5 décembre

Malgré le net recul du nombre de migrants arrivés en Europe depuis les records enregistrés en 2015 et 2016, tous les États européens restent confrontés à d'immenses difficultés.

À la suite de la fermeture des itinéraires terrestres par les Balkans, plus de 100 000 migrants ont essayé de traverser la mer Méditerranée pour atteindre l'Union européenne en 2018. Cette même année, le projet de l'Organisation internationale des migrations sur les migrants disparus a enregistré plus de 2 000 décès de migrants par bateau en Méditerranée, ce qui représente deux tiers des migrants décédés dans le monde. L'Europe ne peut pas fermer les yeux tandis que la Méditerranée continue à être une fosse commune.

La Turquie accueille plus de 3,5 millions de réfugiés enregistrés arrivant de Syrie. L'Allemagne compte plus de 1,5 million de réfugiés. Ce nombre de réfugiés est comparable au nombre des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (PDI) en Europe. Des centaines de milliers de migrants sans papiers sont bloqués en Bosnie-Herzégovine, en Grèce, en Italie, en Espagne et dans d'autres États membres du Conseil de l'Europe. D'autres centaines de milliers sont victimes de la traite et exploités en Europe, dont la plupart sont des migrants vulnérables.

Derrière ces chiffres se trouvent des êtres humains et leurs destins, des hommes, des femmes et des enfants contraints de quitter leurs pays, qui dépendent de l'aide humanitaire, leurs droits de l'homme doivent être respectés et ils doivent pouvoir contribuer à notre avenir commun.

Il y a 30 ans encore, l'Europe était divisée depuis plusieurs décennies par un « rideau de fer ». Il n'est pas envisageable, ni même réalisable ou moralement acceptable, de construire de nouveaux murs en Europe pour se protéger des migrants et des réfugiés.

Cette situation difficile concerne tous les États membres du Conseil de l'Europe, qu'ils soient membres de l'Union européenne ou non. Par conséquent, le Conseil de l'Europe et l'Assemblée parlementaire doivent continuer de privilégier les actions dans ce domaine.

Le Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Marrakech, 10-11 décembre), nécessitera la mise en œuvre de mesures de suivi par toutes les régions du monde. En tant qu'organisation régionale jouissant du statut d'observateur aux Nations Unies, le Conseil de l'Europe est le mieux placé pour examiner et recenser les actions menées par les États membres en réponse au Pacte mondial. Bien que l'immigration relève de la compétence de chaque État membre, il est nécessaire d'adopter une approche coordonnée afin d'éviter les clivages et les conflits politiques sur le continent européen. Les décisions sont souvent difficiles mais les parlementaires en Europe doivent mener le débat.

La Journée internationale des migrants, le 18 décembre, rappelle à chacun en Europe qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir avant que les droits fondamentaux des migrants soient respectés et leurs voix entendues. Les membres des parlements nationaux au sein de l'APCE ont un rôle essentiel à jouer dans la défense des droits de l'homme et des normes démocratique du Conseil de l'Europe, et dans la mise en place d'une gestion des migrations sûre et durable pour l'avenir.